

MAIRIE DE NOINTEL

REUNION DU LUNDI 28 JUIN 2021

18h

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit juin à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Henri Sénéchal en session ordinaire sous la présidence de Madame Hélène DUFRANNE, Maire.

Date de convocation : 22 juin 2021

Présents : Mme DUFRANNE, M. REGNIER, M. DECAUDAIN, Mme FRAISSE, M. THOMAZON, Mme GALHARAGUE, M. DEGREMONT, M. RUMEAU

Excusés : M. MAUROY (pouvoir à Mme DUFRANNE), Mme MACUDZINSKI, Mme DOMINGOS-FREIRE (pouvoir à M. DEGREMONT), M. LANTEZ (pouvoir à M. REGNIER), Mme PATOU (pouvoir à M. DECAUDAIN), M. FLORENT (pouvoir à M. RUMEAU), Mme TRANNOY

Secrétaire de séance : M. DEGREMONT

1/ ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil municipal adopte le compte-rendu de la séance du 17 juin 2021 à l'unanimité.

2/ CONTRAT AIDE ACTUEL – HAUSSE DE 20H/SEMAINE A 30H/SEMAINE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021-009 du 09 mars 2021 portant création d'un poste d'adjoint technique saisonnier en contrat aidé,

Considérant que par cette délibération le Conseil municipal a créé un poste d'adjoint technique saisonnier en contrat aidé pour une durée hebdomadaire de 20 heures,

Madame le Maire indique au Conseil municipal que désormais l'Etat finance à 65% les contrats aidés jusqu'à hauteur de 30 heures par semaine.

Considérant la charge de travail des services techniques, Madame le Maire propose au Conseil municipal d'étendre la durée de travail de ce poste à 30 heures par semaine au lieu de 20 heures par semaine. Il est précisé que cette augmentation de la durée hebdomadaire représenterait pour la commune une charge financière mensuelle supplémentaire de 330 € environ.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le volume horaire hebdomadaire du poste créé par la délibération n°2021-009 du 09 mars 2021, le portant à 30 heures par semaine au lieu de 20 heures. Cette modification entrera en vigueur le 1^{er} août 2021.

3/ RECRUTEMENT D'UN SECOND CONTRAT AIDE :

Considérant qu'il est possible de cumuler les contrats aidés,
Madame le Maire expose au Conseil municipal que la charge de travail des services techniques nécessite le recrutement d'un second contrat aidé. Par ailleurs, outre le fait que cela se fait à moindre coût pour la commune eu égard à la prise en charge par l'Etat de 65% de la rémunération, cela permet à la fois de soulager les services techniques et de donner sa chance à un autre jeune de moins de 25 ans.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de créer un second poste d'adjoint technique saisonnier (contrat de 9 mois) en contrat aidé à hauteur de 30 heures par semaine.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le recrutement d'un second contrat aidé à hauteur de 30 heures par semaine. Le poste sera créé le plus rapidement possible, en fonction des contraintes de procédure à voir avec la Mission Locale du Clermontois.

En tant que Président de la Mission Locale du Clermontois, Monsieur RUMEAU se félicite que les communes puissent donner leur chance aux jeunes.

Pour prendre en compte dans le budget 2020 à la fois la hausse du temps de travail hebdomadaire du premier contrat et le recrutement du second, il convient de procéder aux décisions modificatives du budget n°1 et 2 suivantes.

Décision modificative n°1 :

Ouverture crédits supplémentaires à l'article 64162 (dépenses fonctionnement) : + 6700 €

Ouverture crédits supplémentaires à l'article 74711 (recettes fonctionnement) : + 6700 €

Décision modificative n°2 :

Virement de crédits :

022 (dépenses imprévues de fonctionnement) : - 7 600 €

64162 (emploi d'avenir) : + 7 600 €

Le Conseil municipal adopte les décisions modificatives n°1 et n°2 à l'unanimité.

4/ INFORMATIONS DIVERSES :

Madame le Maire informe le Conseil municipal :

- Que la subvention pour la vidéoprotection au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) nous a été une nouvelle fois refusée, au motif « *d'un nombre important de demandes de subventions reçues dans le cadre de la vidéoprotection et au regard des crédits limités* ». Madame le Maire indique donc au Conseil municipal qu'elle allait se tourner vers la Préfecture au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et vers la Région, le Président Xavier Bertrand, nouvellement réélu, ayant mis dans son programme l'aide pour la vidéoprotection.
- Qu'en partenariat avec le CAL du Pays du Clermontois, des activités seront mis en place en juillet et en août sur la commune : des ateliers « robotique » pour les 9-13 ans en juillet et pour les 11-15 ans en août, et deux ateliers (un par mois) « internet et démarches en ligne » à destination de tous.

- Que le rendez-vous pour la signature définitive de la vente du presbytère a été reporté en août.

Monsieur REGNIER fait le point sur la réunion qui s'est tenue en Mairie avec un représentant de la Région et la société KEOLIS au sujet de la circulation des bus dans la commune. Trois points ont été notamment abordés : le passage des bus devant l'école (dorénavant ils ne passeront plus devant mais emprunteront la route de la Jacquerie avant de repartir sur la rue du Bas Parc), la vitesse jugée excessive de circulation des bus dans la commune et les différents « incidents » qui ont pu intervenir ces derniers mois. Monsieur REGNIER réitère ses remerciements auprès de Monsieur RUMEAU qui, en tant que Conseiller Régional, a servi d'intermédiaire pour organiser cette réunion, à laquelle il a également participé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.

A Nointel, le 29 juin 2021
Le Maire,
Hélène DUFRANNE